

Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.
1134, rue Ste-Catherine Ouest, bur. 910
Montréal (Québec) H3B 1H4
Tél. 514.397.9997

321**DA31**

Projet de parc éolien Nicolas-Riou dans
les MRC des Basques et de Rimouski-
Neigette **6211-24-085**

Montréal, le 13 novembre 2015

Monsieur Louis-Gilles Francoeur
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Rectifications de la part de Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C. suite à la deuxième partie des audiences publiques du BAPE

Monsieur,

Par la présente, Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C. souhaite rectifier certains éléments erronés contenus dans les mémoires et/ou ayant été mentionnés verbalement lors de la deuxième partie des audiences publiques du BAPE.

Les rectifications sont présentées sous quatre principales thématiques soit :

1. les retombées financières au milieu ;
2. le processus de consultation ;
3. des informations techniques spécifiques du projet ;
4. autres rectifications.

1. Les retombées financières au milieu

Quelques mémoires (notamment DM3, DM18, DM31, etc.) présentent des informations erronées concernant les retombées financières au milieu.

Il existe trois types de retombées financières au milieu local : (i) les profits estimés issus du projet, (ii) les redevances (aussi appelées contributions additionnelles) issues du parc et (iii) les retombées indirectes en phase de construction et d'exploitation.

(i) Le profit annuel net des partenaires communautaires est estimé à 5,5 M \$ / année, distribués au prorata du pourcentage de détention des deux partenaires communautaires, à savoir Énergie Éolienne Bas-Saint-Laurent s.e.n.c. (« ÉÉBSL ») et la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (« la Régie »). Ce profit net estimé est calculé tel que décrit au document DA6 déposé le 28 septembre et au document DQ11.1 déposé le 4 novembre dernier à la Commission du BAPE.

(ii) Par ailleurs, tel que prévu dans le contrat d'approvisionnement en électricité et dans les ententes de partenariat, les MRC d'implantation recevront du parc éolien des redevances de 5000\$ / MW / année. Un total de 1 122 000 \$ / année sera reversé au milieu, dont 1 023 000 \$ /

Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.
1134, rue Ste-Catherine Ouest, bur. 910
Montréal (Québec) H3B 1H4
Tél. 514.397.9997

année pour la MRC des Basques (accueillant 62 éoliennes) et 99 999 \$ / année pour la MRC de Rimouski-Neigette (accueillant 6 éoliennes). Les modalités de redistribution de ces contributions financières sont détaillées au document DA5 déposé le 28 septembre dernier à la Commission du BAPE.

(iii) Enfin, le milieu local bénéficiera d'importantes retombées directes et indirectes en phase de construction et d'exploitation.

Le projet emploiera jusqu'à 400 travailleurs et travailleuses au plus fort de la phase de construction et pourra créer 10 emplois permanents pour les 25 années de la phase d'exploitation.

Le promoteur s'est engagé à favoriser le recours à la main d'œuvre locale et aux fournisseurs de la région tant en phases de construction que d'exploitation. Un exemple concret et actuel est la mise en place d'un bottin régional des fournisseurs en collaboration avec la SOPER de la MRC de Rimouski-Neigette et le CLD de la MRC des Basques, qui vise à recenser les entreprises locales intéressées au projet dans tous les domaines de la construction ou des services associés. À noter que les partenaires communautaires sont en effets très sensibles à ces éléments. Leur participation paritaire aux décisions en garantit l'application.

2. Le processus de consultation

Plusieurs mémoires (notamment DM16, DM18, et DM22, DM67, etc.) présentent des informations erronées quant au processus de consultation relatif au projet et à l'acceptabilité sociale.

Le processus de consultation préalable aux audiences du BAPE tenues en septembre et octobre dernier a été initié dès 2008 par les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent et dès 2012 par le promoteur. Il s'est globalement déroulé en 3 phases :

I. La consultation liée à la planification territoriale du développement éolien :

En amont de l'appel d'offres publié par Hydro-Québec Distribution (« HQD ») en 2013 (« A/O 2013-01 »), les représentants du milieu territorial ont amorcé un plan de développement éolien, et notamment une analyse de caractérisation et d'intégration paysagère au sein de la région du Bas-Saint-Laurent. Ce processus de planification territoriale s'est accompagné de démarches de consultation auprès des élus locaux et des parties prenantes du territoire.

II. La consultation liée au processus de présélection du consortium ÉÉBSL/Régie avant l'A/O 2013-01 d'HQD :

À la publication de l'A/O 2013-01, ÉÉBSL et la Régie se sont constituées en consortium et ont émis une liste de conditions applicables aux promoteurs privés désirant soumettre des offres à HQD dans les régions Bas-Saint-Laurent et Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, et notamment, la tenue de portes ouvertes.

Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.
1134, rue Ste-Catherine Ouest, bur. 910
Montréal (Québec) H3B 1H4
Tél. 514.397.9997

Le format « portes ouvertes » a été spécifiquement choisi afin non seulement d'assurer l'accessibilité de l'information à une large population, mais aussi et principalement afin de favoriser le contact de proximité avec la population locale et sa consultation.

Des portes ouvertes ont ainsi été tenues par EDF EN Canada pour le parc éolien Nicolas-Riou les 20 et 22 mai 2014. Des représentants du partenaire privé, des partenaires publics et des experts en environnement étaient présents afin de présenter le projet, répondre aux questions et discuter avec le public, qui a en outre été consulté via un sondage d'opinion et de commentaires. À noter que les résultats du sondage étaient globalement positifs (41 sont tout à fait favorables, 7 sont légèrement favorables, un est peu favorable et un est non favorable au projet de parc éolien Nicolas-Riou, pour un total de 51 participants).

III. La consultation spécifique au projet :

Le projet Nicolas-Riou a été initié dès 2012 par EDF EN Canada Inc. Le processus de consultation a ainsi commencé dès 2012 auprès des élus locaux, de la population et des parties prenantes territoriales.

Ainsi, tel que décrit à l'étude d'impact sur l'environnement volumes 1 et 5, et outre les portes ouvertes susmentionnées, de nombreuses rencontres ont été menées avec notamment les parties suivantes, afin de les informer du projet, de les consulter sur ses paramètres, et de prendre connaissance de leurs attentes et des spécificités de leur utilisation du territoire en vue d'harmoniser les activités :

- MRC des Basques et de Rimouski-Neigette;
- Municipalités: Saint-Mathieu-de-Rioux, Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Médard, Sainte-Françoise, Saint-Guy et Saint-Jean-de-Dieu;
- Première Nation Malécite de Viger;
- Propriétaires privés;
- Club Appalaches;
- Acériculteurs sur terres publiques;
- Club de motoneige Les Pistolets;
- Réserve faunique Duchénier;
- Le Défi des Basques;
- Association pour la protection du Lac Saint-Mathieu;
- Organisme de bassin versant;
- Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent;
- Tourisme Bas-Saint-Laurent;
- CLD des Basques et SOPER;
- Pourvoirie Seigneurie Nicolas-Riou;
- Etc.

Par ailleurs, le promoteur a mis en place en 2015 l'infolettre Éole-lien, publiée auprès de l'ensemble de la population de Saint-Eugène-de-Ladrière, Saint-Mathieu-de-Rioux, Saint-Médard et Sainte-Françoise, et qui intègre une section contact invitant les lecteurs à transmettre leurs questions à l'équipe du projet.

Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.
1134, rue Ste-Catherine Ouest, bur. 910
Montréal (Québec) H3B 1H4
Tél. 514.397.9997

Enfin, un agent de liaison choisi localement est présent pour répondre aux questions et demandes de la population locale et des parties prenantes, et assurer le lien avec le promoteur. Cet agent a été largement identifié via l'infolettre, le site internet du projet et via les rencontres avec les parties prenantes.

3. Les informations techniques spécifiques au projet éolien Nicolas-Riou

- Quelques mémoires affirment des longueurs de chemins inexacts. Citons par exemple le mémoire DM3.1, où il est mentionné que « *nos forêts auront été sacrifiées au bulldozer sur une largeur pouvant presque permettre la construction d'une autoroute à 8 voies, et cela, sur une longueur de 75 km* ». Quant au mémoire DM32, il affirme que « *78 km de chemins devront avoir un minimum de 25 mètres* ».

Rectification :

La configuration du projet prévoit l'aménagement de nouveaux chemins sur une longueur de 39,9 km et l'utilisation de chemins existants sur une longueur de 48,4 km. L'emprise des chemins variera entre 20 et 25 m, dont une bande roulante de 8 à 12 m, comme illustré en page 16 du document DA2 déposé à la Commission le 28 septembre dernier.

- Dans le mémoire DM8, en page 1, il est mentionné que suite aux rencontres d'information : « *le Promoteur a déplacé le site d'environ 8 km plus au sud dans les terres et les forêts* ».

Rectification :

Bien que certaines positions aient été ajustées en cours de projet et suite aux consultations, le promoteur confirme qu'il n'y a pas eu de déplacement de l'ordre de 8 km. La carte 12D déjà déposée à la Commission sous la référence DA11 et jointe à la présente détaille l'optimisation du projet.

- Certains mémoires présentent des estimations erronées de niveaux sonores à différents lieux. Citons par exemple la page 4 du mémoire DM17, où un niveau sonore de 37,5 dBA est estimé aux rives du lac Saint-Mathieu.

Rectification :

La carte 10D de modélisation du climat sonore jointe présente l'ensemble des informations sur les niveaux sonores appréhendés dans le cadre du projet.

- Dans le mémoire DM8, à la page 1, il est affirmé que « *le projet apportera des changements sur plus de 2400 hectares de milieux humides et la construction de multiples ponceaux* ».

Rectification :

Des travaux sont potentiellement nécessaires dans une superficie de 12,2 ha de milieux humides et ce, de toute valeur écologique confondue.

Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.
 1134, rue Ste-Catherine Ouest, bur. 910
 Montréal (Québec) H3B 1H4
 Tél. 514.397.9997

Quant au nombre de traversées de cours d'eau, elles sont présentées dans le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 *Nombre estimé de traverses de cours d'eau sur les chemins du parc éolien après la validation réalisée au terrain*

Type de chemin	Projet actuel		Total
	Écoulement intermittent	Écoulement permanent	
Chemin existant	19	19	38
Nouveau chemin	7	18	25
Raccourci réseau collecteur hors chemin du parc éolien	0	5	5
Total	26	42	68

- Plusieurs mémoires présentent des distances séparatrices erronées entre l'éolienne la plus proche et des éléments du milieu. Par exemple, en page 6 du mémoire DM27, sont présentées des distances inexactes par rapport aux périmètres d'urbanisation.

Rectification

Le tableau 2 présente les distances entre l'éolienne la plus proche et des éléments du milieu.

Tableau 2 *Distance entre l'éolienne la plus proche et des éléments du milieu*

Élément du milieu	Distance (km)
Périmètres urbains	
Saint-Médard	3,0
Saint-Mathieu-de-Rioux	4,9
Sainte-Françoise	5,9
Saint-Eugène-de-Ladrière	6,0
Saint-Guy	8,6
Saint-Simon	8,8
Saint-Jean-de-Dieu	11,1
Notre-Dame-des-Neiges	11,8
Trois-Pistoles	12,3
Saint-Fabien	12,5
Sainte-Rita	13,6
Route 132	9,2

Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.
1134, rue Ste-Catherine Ouest, bur. 910
Montréal (Québec) H3B 1H4
Tél. 514.397.9997

Élément du milieu	Distance (km)
Lac Saint-Mathieu (emplacement de la simulation visuelle 1)	5,3
Résidence – 9e Rang Saint-Médard	2,2
Résidence – 5e Rang Saint-Mathieu-de-Rioux	1,9
Résidence – Petit 4e Rang Saint-Mathieu-de-Rioux	4,0

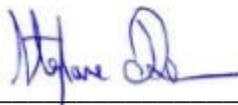
4. Autres rectifications

- Dans les mémoires 40, 40.1 et 40.2, il est affirmé que : « *Durant les présentations publiques, EDF-EN s'est engagé à ce qu'une partie du parc éolien (environ 15%) soit installé sur des lots privés.* »

Rectification :

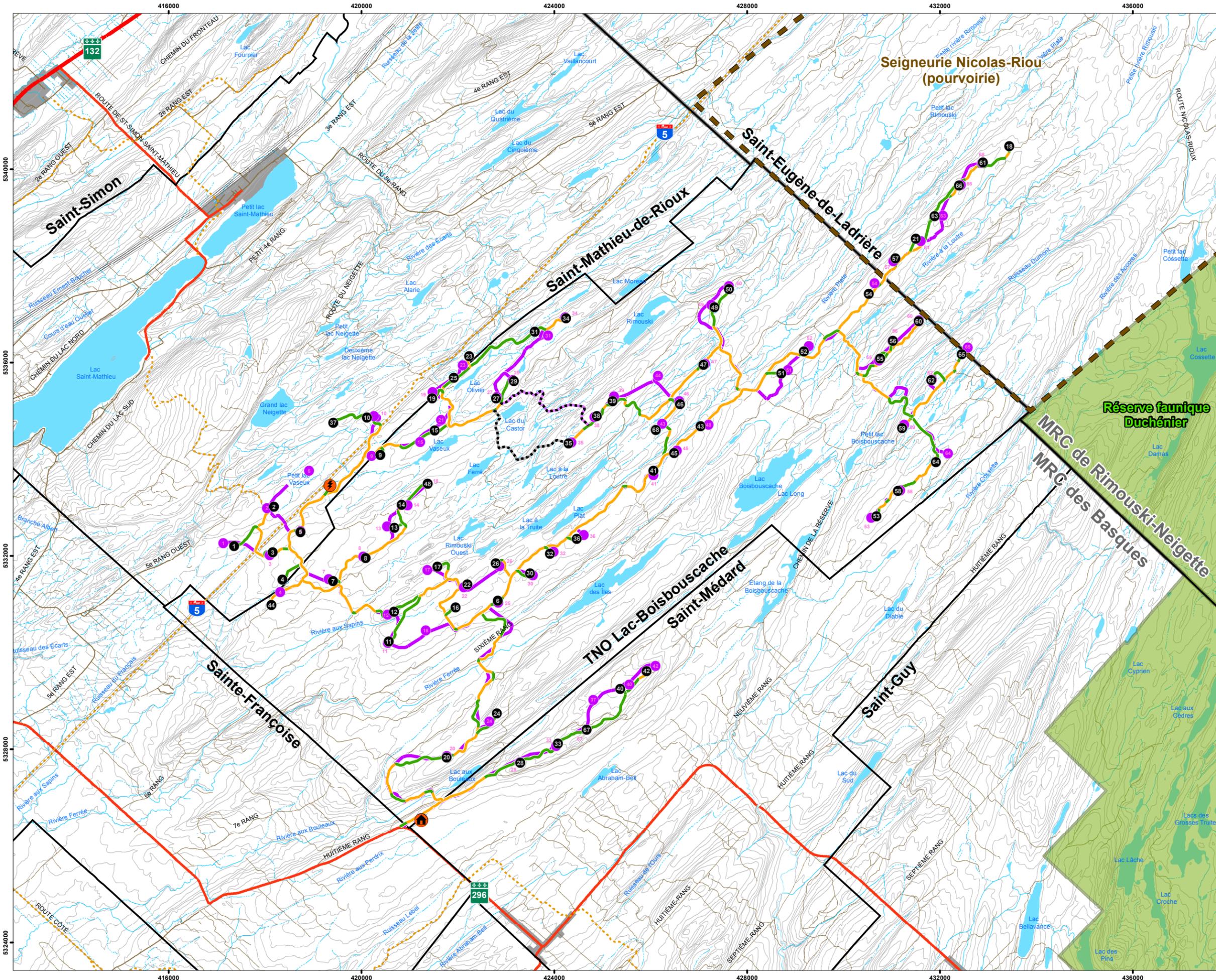
Une portion du projet éolien Nicolas-Riou est située en terre privée. Toutefois, le promoteur n'a pris aucun engagement quant à la distribution du parc entre le territoire privé et le territoire public. La configuration actuelle prévoit 6 éoliennes en territoire privé et 62 en territoire public.

Espérant le tout conforme, je vous prie de recevoir, Monsieur, mes sincères salutations.



Stéphane Desdunes
Directeur développement
Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.

- p. j. :
- Carte 10D - Modélisation du climat sonore
 - Carte 12D - Optimisation du projet (configuration 79 à 88)



Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.

Parc éolien Nicolas-Riou

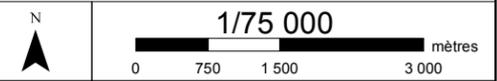
Carte 12D Optimisation du projet (configurations 79 et 88)

Configuration 88

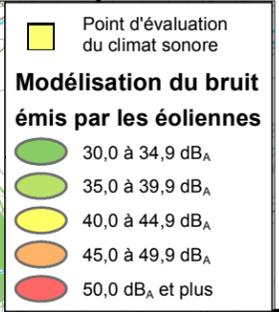
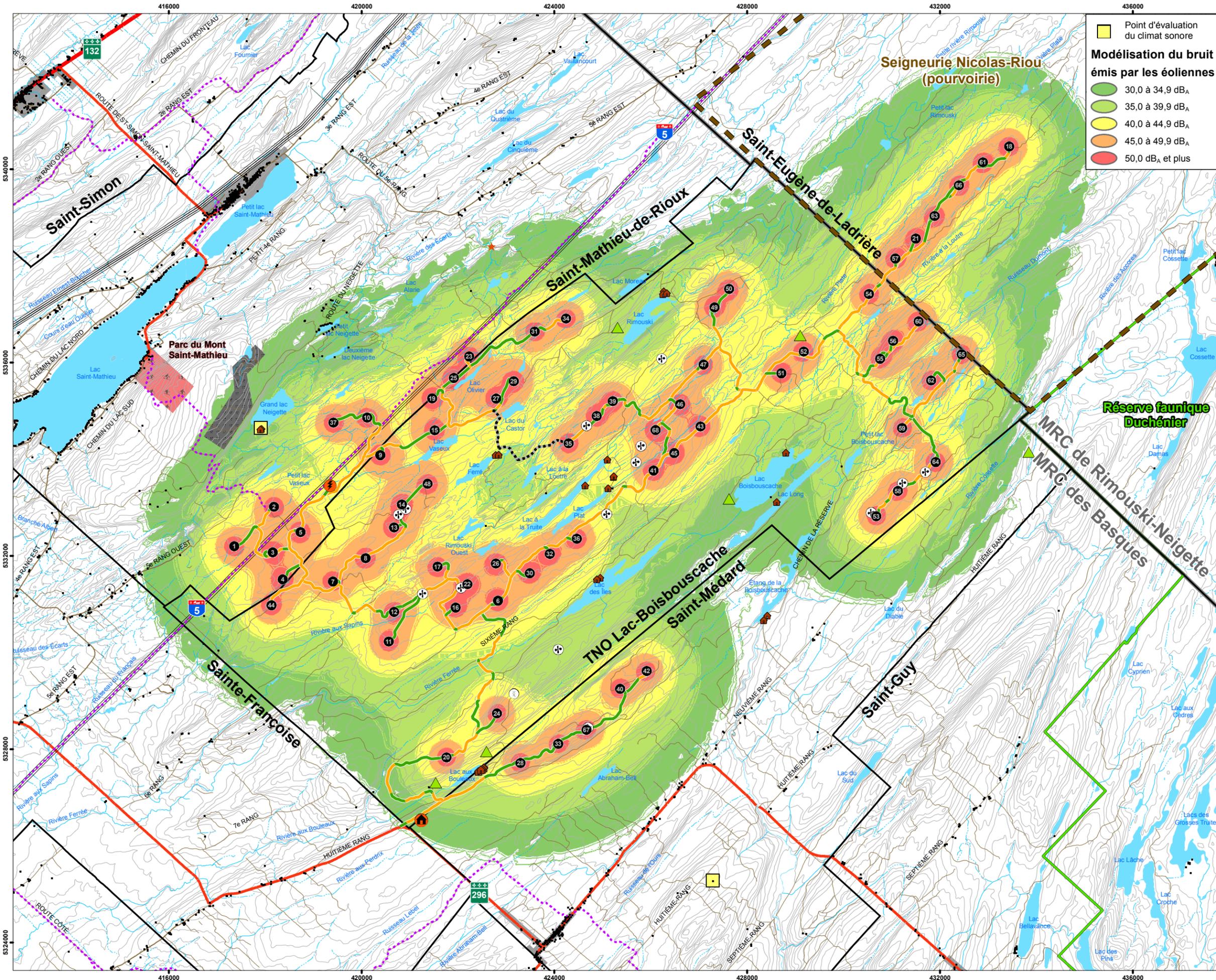
- Éolienne (configuration 88)
- Chemin existant
- Chemin à construire
- ⋯ Raccourci du réseau collecteur
- 🏠 Bâtiment d'exploitation et de maintenance
- ⚡ Poste de raccordement

Configuration 79

- Éolienne (configuration 79)
- Chemin d'accès (configuration 79)
- ⋯ Raccourci du réseau collecteur
- ~ Cours d'eau permanent
- ~ Cours d'eau intermittent
- 🌊 Plan d'eau
- 🛣️ Route 132
- 🛣️ Route secondaire
- 🛣️ Route pavée
- 🛣️ Route non pavée
- 🛤️ Sentier de motoneige
- ⚡ Ligne de transport d'énergie
- 📏 Courbe de niveau (équid. 10 m)
- 🌿 Réserve faunique Duchénier
- 📏 Limite municipale
- 📏 Limite de MRC
- 📏 Périmètre d'urbanisation
- 📏 Seigneurie Nicolas-Riou (pourvoirie)



Projection : NAD 1983 MTM 7
 Source :
 © Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2014.



Parc éolien Nicolas-Riou S.E.C.

Parc éolien Nicolas-Riou

Carte 10D Modélisation du climat sonore

Équipements et infrastructures

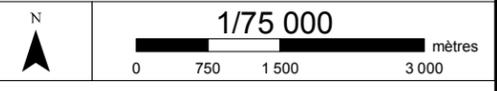
- Éolienne (configuration 88)
- Raccourci du réseau collecteur
- Chemin existant
- Chemin à construire
- Bâtiment d'exploitation et de maintenance
- Poste de raccordement

Bâtiments

- Chalet
- Cabane à sucre
- Bureau d'accueil (Club Appalaches)
- Bâtiment

Autres éléments

- Bail - Équipement de mesure des vents (janvier 2015)
- Tour de télécommunication
- Cours d'eau permanent
- Cours d'eau intermittent
- Plan d'eau
- Route 132
- Route secondaire
- Route pavée
- Route non pavée
- Sentier de motoneige
- Ligne de transport d'énergie
- Courbe de niveau (équid. 10 m)
- Site de ski alpin
- Bail exclusif pour l'exploitation de substances minérales de surface (BEX) actif
- Réserve faunique Duchénier
- Limite municipale
- Limite de MRC
- Périmètre d'urbanisation
- Seigneurie Nicolas-Riou (pourvoirie)



Projection : NAD 1983 MTM 7
 Source :
 © Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2014.